



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction départementale des territoires
Service Construction Habitat Ville
Affaire suivie par :
Jean-Luc MALGAT
jean-luc.malgat@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le

**Relevé de conclusions de la commission consultative des gens du voyage
du Maine-et-Loire du mardi 10 avril 2018**

Présents

M. Bernard GONZALEZ	Préfet de Maine-et-Loire	Mme LAUZIN	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Mme MARTIN	Conseil Départemental 1ère Vice-Présidente	Mme LAVERRE	Département de Maine-et-Loire
Mme AMY	Conseillère Départementale	M. LE MAY	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Chef d'Escadron BARETTE	Gendarmerie Nationale	M. LETOURNEAU	Conseiller - Boutique de Gestion pour Entreprendre Anjou-Mayenne
M. BENARDI	Vice-Président Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe	M. MALGAT	Direction Départementale des Territoires
M. BENAZETH	Cabinet du Préfet	M. MARCHAND	Conseiller Départemental
Mme BERTRAND	CA Saumur Val de Loire	Mme MÉGIMBIR	Département de Maine-et-Loire
Mme BONNIN	Secours Catholique	M. PIRES	Directeur Voyageur 37
M. BRAULT	Conseiller Départemental	Mme PIRON	Coordonnatrice du Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage
M. CHARAUX	Angers Loire Métropole	M. POT	Communauté de Communes Baugeois-Vallée
M. DECHAMBRE	Directeur Académique des services de l'éducation nationale	M. ROBIN	Association départementale des gens du voyage citoyens
M. DELAGE	Président de France Liberté Voyage	M. ROISNÉ	Angers Loire Métropole
Mme DELAUNAY	Adjointe au chef de bureau Cabinet du Préfet	Mme RUDELLE	Caisse d'Allocations Familiales

Mme DUBREIL	Inspectrice Éducation Nationale	M. SIKARCIOGLU	Responsable de l'accueil GDV-CA de Saumur Val de Loire
Mme FOUCHEREAU	Vice-Présidente Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou	Mme TESSIER	Département de Maine-et-Loire
M. GÉRARD	Directeur Départemental des Territoires	M. TREMBLAY	Vice-Président Communauté de Communes Loire Layon Aubance
Mme KAYALI	Déléguée du Préfet		

Excusés

M. BAUGÉ	Président de Voyageur 37	Mme COMMIN	Directrice de Cabinet préfecture
M. BERTIN	Conseiller Départemental	Mme COQUERELLE	CTTS DDCS 49
M. BRADFER	Directeur Départemental Direction Départementale de la Cohésion Sociale	M. DECODTS	DDT 49
M. BRILLANT	Association Départementale des gens du voyage citoyens	Mme DESLANDES	Mutualité Sociale Agricole
Mme BRIN-BORDELOUP	Chef du bureau du Cabinet du Préfet	M. FRESSINAUD	DDT 49
Mme CATEL	DGA – DSS – Département de Maine-et-Loire	Mme GUYON	Département de Maine-et-Loire
Mme CLOAREC	Département de Maine-et-Loire	M. HUCHON	Mauges Communauté
M. COLOBERT	Département de Maine-et-Loire	Mme LECLAIR	Agglomération du Choletais
		M. VINCENT	Mauges Communauté

En introduction, Monsieur le Préfet et Madame MARTIN rappellent que l'objectif de la réunion est de valider le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

En préambule, Voyageurs 49, la nouvelle association en charge de l'accompagnement social global des gens du voyage domiciliés en CCAS ou CIAS du Maine-et-Loire est présentée. Abel PIRES, son Directeur, est membre titulaire de la commission consultative départementale.

Au fil de la présentation plusieurs thématiques font l'objet d'interventions.

1. Domiciliation

Monsieur MARCHAND, maire de Briollay évoque un le cas particulier d'un clan familial sur sa commune.

Monsieur ROISNÉ, vice-président d'ALM, lui répond qu'il faut bien distinguer domiciliation, lieu de vie et lieu de scolarisation évoque la confusion sur son territoire entre lieu de vie, de boîte postale

et de domiciliation.

Un rappel sur le cadre réglementaire de la domiciliation est réalisé (*décrets du 19 mai 2016*).

L'enjeu est d'éviter l'exclusion des familles et donc bien coordonner l'action des CCAS-CIAS et des associations. *à compléter par Elodie + Anne*)

2. Scolarisation

Monsieur DECHAMBRE, directeur des services de l'éducation nationale souligne une coopération fluide et constructive entre les enseignants, les associations et les collectivités. Il se réjouit d'un fort taux de scolarisation *à la maternelle et au primaire en élémentaire* mais souligne la difficulté de passage au collège. La réussite scolaire et l'accompagnement des parcours *continu* sont donc des enjeux majeurs.

La scolarisation constitue en outre un facteur important d'intégration sociale progressive.

4. Insertion professionnelle

Monsieur MARCHAND souligne que le lieu de vie des voyageurs est également fréquemment leur lieu d'activité professionnelle, ce qui peut engendrer des difficultés avec le voisinage et, notamment, par le stockage de ferraille.

3. Grands Passages

Monsieur le Préfet rappelle que lorsque des terrains de grands passages sont disponibles, même sommairement équipés, on ne constate pas de stationnement illicite. Or, sur les agglomérations de Cholet et Angers, les terrains de grands passages ne sont pas toujours disponibles, ce qui explique les difficultés récurrentes.

~~Les représentants des Gens du Voyage~~ Messieurs DELAGE et RAPENNE soulignent que dans le département des Landes 9 aires de grands passages sont équipées et disponibles et qu'on ne relève aucun problème de stationnement illicite. *Le terrain de La Mothe Achard serait un exemple à suivre en terme d'équipements.* De plus, il est souhaitable *selon eux* de mettre en place un dispositif de caution de manière systématique pour garantir les éventuelles remises en état. Monsieur DELAGE souligne l'importance de favoriser le dialogue et le partenariat entre les différents acteurs.

Monsieur le Préfet rappelle aussi aux représentants des gens du voyage de bien respecter la programmation, au risque que les collectivités soient prises au dépourvu pour les accueillir.

4. Avis généraux sur le schéma

Madame AMY, conseillère départementale exprime sa grande satisfaction sur la méthode employée pour l'élaboration du schéma associant les Gens du Voyage, les intercommunalités, le Département

et l'État. Elle adresse à tous ses félicitations pour ce travail approfondi.

Monsieur TREMBLAY, vice-président de la CC Loire-Layon Aubance souligne le travail important réalisé par les EPCI mais regrette le manque de vision globale. Par exemple, l'aire d'accueil de Chalennes sur Loire est sur-occupée, tandis que les aires voisines sont soit vides (Chemillé) soit sous-équipées (Mauges sur Loire). Il demande qu'une réflexion inter-EPCI soit ajoutée dans le plan d'actions du schéma. M. MALGAT lui répond que cette problématique est bien intégrée dans le schéma puisque les principales actions de l'axe 1 porte sur l'harmonisation des tarifs intérieurs. Une mention supplémentaire pourra cependant être ajoutée au schéma.

Monsieur POT, maire de Mazé-Milon, pense que ce 3ème schéma constitue une bonne évolution, dans la mesure où les collectivités ont tout intérêt à intégrer les gens du voyage. Il souhaite que des règles communes évitent tout déséquilibre territorial à venir en particulier sur la tarification. Il regrette que continuent de se multiplier sur son territoire des ventes de parcelles ou des donations pour des installations en zone agricole ou naturelle, qui posent des problèmes d'équité au regard des règles d'urbanisme.

Il regrette également le blocage sur l'implantation d'une aire d'accueil en zone inondable. Monsieur GÉRARD, directeur départemental des territoires, lui répond qu'on ne peut tolérer des installations sur des périodes parfois longues dans des zones inondables. Le PPRI n'autorisera donc pas d'aire d'accueil en zone inondable.

En conclusion, Monsieur le Préfet considère que la commission consultative valide le projet de schéma d'accueil des Gens du Voyage. Il sera ajoutée une action sur la nécessaire coordination des EPCI et l'articulation de leurs actions afin d'apporter une réponse cohérente et de répondre aux besoins des familles présentes sur un même bassin de vie.
~~pour réduire les écarts entre les règles locales qui entraînent des déséquilibres.~~

Il revient maintenant aux EPCI de délibérer d'ici fin juin pour donner leur avis sur le schéma. Le schéma sera ensuite approuvé définitivement par le Département et l'État.

Le Préfet,

Bernard GONZALEZ